



Financement du FN et des partis: un amendement PS à l'Assemblée pour combler une faille législative

Paris, 23 juin 2015 (AFP) -

Le député socialiste Dominique Raimbourg a déposé un amendement à un projet de loi en matière pénale examiné mercredi, pour combler une faille juridique pouvant profiter au Front national dans le cadre de l'enquête en cours sur son financement.

Cette modification proposée à la loi de mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique vise à rétablir les sanctions pénales contre les partis politiques ayant accepté des dons de personnes morales.

"Afin d'éviter toute interprétation restrictive, sont également mentionnés explicitement les dons reçus d'États étrangers ou de personnes morales de droit étranger (desquels les partis ne peuvent recevoir ni +contributions+, ni +aides matérielles+)", précise, entre autres, l'exposé de la mesure suggérée par M. Raimbourg.

Le projet de loi d'adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne, dont il est le rapporteur et auquel devrait être ajouté son amendement, doit être discuté en séance publique mercredi à l'Assemblée nationale.

La lacune qu'il vise à combler provient d'une première réécriture de la loi de 1988 sur la transparence financière de la vie politique, lors des discussions du projet de loi dit Cahuzac de 2013.

Le législateur cherchait en 2013 à "ne sanctionner pénalement que les partis ayant accepté des dons de plus de 7.500 euros d'une même personne physique", mais "la nouvelle rédaction a eu pour effet de supprimer l'applicabilité des sanctions pénales à l'encontre d'un parti politique acceptant des dons (quel qu'en soit le montant) de personnes morales", a expliqué M. Raimbourg dans son exposé.

Le président de la commission des Lois Jean-Jacques Urvoas (PS) avait récemment justifié sur son blog ce "bug législatif" par "l'accumulation" de textes examinés à l'époque. "Il sera corrigé par un amendement dans un prochain texte", avait-il assuré.

Que la loi ne punisse plus le fait pour un parti politique d'accepter un don d'une personne morale a pu bénéficier au Front national, dont le trésorier Wallerand de Saint-Just, convoqué pour être mis en examen, a été simplement placé sous le statut de témoin assisté.

Le député socialiste Romain Colas avait indiqué début juin qu'il préparait une proposition de loi sur le financement de la vie politique, visant à remédier notamment à cette faille législative, et comptait la soumettre au groupe PS au début de la prochaine session ordinaire à la rentrée.

De son côté, le sénateur PS Jean-Pierre Sueur a déposé début juin une proposition de loi également pour combler le "vide juridique" pouvant profiter au FN.

ic/reb/bpa/it

Afp le 23 juin 15 à 12 18.